

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19-04-17

Dossier complet le :

13-09-17

N° d'enregistrement :

2017-4747

1. Intitulé du projet

Défrichement de 3,3 ha sur la commune de Pessac

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SUD-OUEST VILLAGES - SOVI

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Frédéric DUPONT

RCS / SIRET

3 | 1 | 6 | 1 | 3 | 9 | 9 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 9

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
51° Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation.	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 3,3 ha de semis de pins de moins de 10 ans.

4.2 Objectifs du projet

Le défrichement a pour but la création d'un lotissement de 34 lots à bâtir réservés à la construction de maisons à usage d'habitations et/ou de professions libérales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage de souches dès que l'autorisation de défrichement aura été obtenue.

L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier par l'Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Nous ne pouvons préciser à ce stade la période de l'année envisagée pour le défrichement (cela dépendra de l'obtention des différentes autorisations administratives).

De plus, il n'est pas envisagé de conserver des arbres morts sur l'emprise du lotissement. Tous les sujets morts ou faisant l'objet du défrichement seront évacués.

De même aucune protection de type mise en défend n'est prévue.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement.

Elle concernera le lotissement à réaliser.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement.

Demande de permis d'aménager : PA n° 33318 17 Z0001 déposé le 27/01/2017.

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau : en cours d'élaboration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du massif à défricher situé sur les parcelles cadastrées section AD n°49p et 50.	3,3 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et Chemin des Arrestieux, lieudit " Les Arrestieux-Ouest ".
Commune de PESSAC (33600).

Coordonnées géographiques¹

Long. 44° 45' 47" N Lat. 0° 43' 45" O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE 3302
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles qui font l'objet du défrichement correspondent actuellement à un semis de pins d'une dizaine d'années, pour la plus grande partie et de deux espaces boisés classés (EBC). Les arbres caractéristiques seront conservés au maximum et les sur largeurs de voie seront plantées en alternance avec des arbres à hautes tiges et des massifs arbustifs. Ainsi et au vu de l'espace boisé environnant, on peut considérer que la faune existante persistera sur site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement ne sera pas réalisé sur les îlots classés en espaces boisés au titre du PLU (seuls certains sujets ponctuels pourront être abattus pour la création de l'accès au lotissement). Un diagnostic d'étude faune-flore pourra être réalisé pour répondre aux différentes interrogations concernant le milieu naturel actuel.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement ne sera pas réalisé sur les îlots classés en espaces boisés au titre du PLU (seuls certains sujets ponctuels pourront être abattus pour la création de l'accès au lotissement). Un diagnostic d'étude faune-flore pourra être réalisé pour répondre aux différentes interrogations concernant le milieu naturel actuel.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement ne sera pas réalisé sur les îlots classés en espaces boisés au titre du PLU (seuls certains sujets ponctuels pourront être abattus pour la création de l'accès au lotissement). Un diagnostic d'étude faune-flore pourra être réalisé pour répondre aux différentes interrogations concernant le milieu naturel actuel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements liés à l'évacuation des arbres abattus.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruits temporaires et modérés liés à l'abattage et à l'évacuation des arbres existants.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune mesure particulière n'est à ce stade du projet envisagée.</p> <p>Cependant, lors de la consultation des entreprises et en phase préparatoire de chantier, tous les dispositifs adaptés seront mis en oeuvre pour réduire l'impact des nuisances lors du défrichage et des travaux de viabilisation du lotissement (plan de circulation, aménagement d'aire de stockage isolée...).</p> <p>En outre, chaque entreprise devra fournir un Plan Général de Coordination, un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé et un Schéma Organisationnel d'un Plan Assurance Qualité.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune mesure particulière n'est à ce stade du projet envisagée.</p> <p>Cependant, lors de la consultation des entreprises et en phase préparatoire de chantier, tous les dispositifs adaptés seront mis en oeuvre pour réduire l'impact des nuisances lors du défrichage et des travaux de viabilisation du lotissement (plan de circulation, aménagement d'aire de stockage isolée...).</p> <p>En outre, chaque entreprise devra fournir un Plan Général de Coordination, un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé et un Schéma Organisationnel d'un Plan Assurance Qualité.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Concernant les émissions lumineuses, le lotissement sera équipé de candélabres répondant aux prescriptions communales et communautaires.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Même mesure que pour les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Même mesure que pour les nuisances.</p> <p>Concernant les rejets d'eaux usées et pluviales, tout est expliqué dans le dossier de PA et des autorisations des différents services compétents (Bordeaux Métropole et SPANC) sont jointes au présent mail.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Même mesure que pour les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Même mesure que pour les nuisances.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du futur lotissement entraînera la création de 34 pavillons. Le défrichement n'entraîne lui aucun changement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de défrichement étant lié à l'aménagement d'un lotissement de 34 lots, des incidences se cumulent. Toutefois, des mesures seront mises en œuvre pour les compenser. En effet, en terme de traitement des eaux, le futur lotissement sera équipé d'un système séparatif de gestion des eaux usées (micro station) et pluviales. De plus, les eaux pluviales feront l'objet d'une solution compensatoire avec un débit de fuite régulé à 3 l/ha/s et un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau sera déposé. Par conséquent : aucune incidence majeure.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

[Empty box for description of measures and characteristics]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du projet présenté, il ne semble pas qu'une étude d'impact soit nécessaire.

En effet, le défrichement objet de la présente demande sera réalisé selon des objectifs bien définis. Il devra permettre l'intégration du futur lotissement dans le paysage environnant et ainsi préserver au maximum la végétation existante. De plus, de nombreuses mesures seront mises en place pour s'assurer qu'aucune incidence majeure ne soit générée (mesure compensatoire d'assainissement conforme à la réglementation Bordeaux Métropole, loi sur l'eau, aménagements d'espaces paysagers majeurs, conservation d'EBC, plantation à réaliser au titre d'obligation paysagère prescrite par le règlement d'urbanisme).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Beychac et Caillau

le.

18.04.2011

Signature

^{Po}
SOVI SUD-OUEST VILLAGES

SAS au capital de 5 060 000 €

2, route de la Forestière

33730 BEYCHAC ET CAILLAU

Insérez votre signature en cliquant ici